



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n° 2025ARR032

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 25 juillet 2025

Objet : Annulation du cahier des charges – Lotissement Francazal

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 442-1 et suivants et R. 442-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 442-9 et L. 442-10 ;

Vu le lotissement dit de « Francazal » situé sur la Commune de Cugnaux et autorisé par le Préfet de la Haute-Garonne le 18 avril 1935 ;

Vu le cahier des charges avec pour objet de fixer les règles et servitudes réciproques et perpétuelles, d'intérêt général imposées dans le lotissement à constituer, déposé au rang des minutes de Maître ROGE, notaire à TOULOUSE, le 9 novembre 1935 ;

Vu l'assiette actuelle du lotissement ;

Vu le contenu du cahier des charges et le plan des lots ;

Considérant la demande de Maître François VEYRES, notaire à Toulouse, agissant pour le compte des colotis, en vue de l'annulation de ce cahier des charges dans le cadre de la vente consorts DAUTHUILE-DUCAP-HILLERET / EPFL du Grand Toulouse, dont il a la charge ;

Considérant que l'ensemble des colotis ont été informés et ont donné pouvoir afin de confirmer leur accord ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Conformément à la demande prononcée à l'unanimité des colotis, le cahier des charges dit de « Francazal » en date du 18 avril 1935, en annexe aux présentes, est annulé.

Article 2

L'assiette du lotissement ci-dessous repris ainsi que le plan des lots, en annexe aux présentes, sont également annulés.

Section	N°	Lieudit	Surface
BC	23	Goubard	00 ha 00 a 84 ca
BC	266	GOUBARD (issue de la division de la BC 8)	00 ha 4 a 13 ca
BC	267	GOUBARD	00 ha 33 a 09 ca
BC	14	GOUBARD	00 ha 31 a 18 ca
BC	17	GOUBARD	00 ha 21 a 59 ca
BC	21	GOUBARD	00 ha 16 a 33 ca
BC	4	GOUBARD	00 ha 74 a 19 ca
BC	16	GOUBARD	01 ha 98 a 27 ca
BC	158	GOUBARD	03 ha 26 a 43 ca
BC	159	GOUBARD	02 ha 28 a 61 ca
BC	160	GOUBARD	01 ha 38 a 69 ca
BC	161	GOUBARD	00 ha 00 a 28 ca
BC	162	GOUBARD	00 ha 00 a 55 ca
BC	20	GOUBARD	00 ha 37 a 97 ca
BC	22	GOUBARD	00 ha 11 a 10 ca
BC	0009	114B AV DU COMMINGES	00 ha 07 a 93 ca
BC	10	GOUBARD	00 ha 02 a 99 ca
BC	11	GOUBARD	00 ha 03 a 40 ca
BC	12	GOUBARD	00 ha 03 a 27 ca
BC	13	112B AV DU COMMINGES	00 ha 10 a 11 ca
BC	02	1118 AV DU COMMINGES	00 ha 15 a 99 ca

Article 3

L'arrêté sera notifié à l'étude notariale SCP François VEYRES et Jérôme TAVENEAU à Toulouse en charge des formalités administratives.

Article 4

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 24 juillet 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ